

OBJECTIF, DEFINITION, CADRE ET REGLES DU COACHING

Coach :

Coaché :

Lors d'un premier rendez-vous du / /, le coach et le coaché ont défini l'objectif précis du coaching en une phrase :

.....
.....
.....

Proposition de travail sur 6 séances en se concentrant principalement sur :
- indiquer les trois items principaux- :

.....
.....
.....
.....

La définition, le cadre et les règles du coaching

Cadre de l'intervention

Le coach et le coaché déterminent ensemble l'objectif, le cadre et les résultats escomptés ; le coaché reste responsable de ses propres objectifs.

Le rôle du coach est de :

- Découvrir et clarifier ce que le coaché souhaite accomplir pour établir un contrat fondé sur un objectif mesurable et daté.
- Aider le coaché à définir ses motivations, ses stratégies et ses compétences.
- Dévoiler au coaché l'ensemble des options qui s'offrent à lui.
- Confronter le coaché à ses engagements ou à sa problématique, si cela peut le faire progresser.
- L'aider à mettre le changement en action -couple réflexion + action-

La définition du métier de coach

Le coaching professionnel se définit comme une relation suivie dans une période définie qui permet au coaché d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle et personnelle.

Par le processus de coaching, le coaché approfondit ses connaissances et améliore ses performances.

Le coaché clarifie ses objectifs et s'engage dans l'action grâce à l'interactivité et la confiance établies entre le coach et lui.

Le coach est un expert du processus de coaching et reste maître du cadre. Son rôle de partenaire requiert qu'il soit dans la position de comprendre les enjeux professionnels du coaché sans toutefois être l'expert du métier de celui-ci.

Déontologie du coach

- Le coach s'astreint au secret professionnel pour tout le contenu de sa démarche.
- Le coaching ne peut se concevoir qu'avec la réelle adhésion du coaché.
- Le coach s'engage à recourir régulièrement à un superviseur, c'est-à-dire un pair ou un tiers compétent.
- Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence.
- Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel : le coach laisse de ce fait la responsabilité des ses décisions au coaché.
- Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché.

Engagement du coaché

- Le coaché s'engage à se rendre à l'heure au rendez-vous fixé d'un commun accord avec le coach.
- En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous fixé, le coaché doit prévenir son coach au minimum 48 heures à l'avance. Dans le cas contraire la séance est facturée à ????????? et ne pourra être repositionnée.
- Si le bénéficiaire ou le coach souhaitent arrêter le coaching avant la fin des séances prévue initialement, une séance de clôture sera effectuée.
- Le coach s'engage à entrer dans un processus de changement et d'évolution à travers son coaching.
- Le coach s'engage à fournir toutes les informations qui puissent lui paraître utiles pour la relation de coaching.
- Le coaché s'engage à donner à ????????? un bilan -ci-joint- sur le processus de changement engagé par le coaching. La confidentialité sera respectée, le bilan ne portera que sur le processus de changement.
- Le coaché s'engage à effectuer les 6 séances proposées en trois mois maximum -sauf cas exceptionnel qui devra être validé par ?????????-.

Le coach

Date :

Signature

Le coaché

Date :

Signature

Ensemble
construisons
l'avenir

elevatio

